

RÉGLEMENTATION HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

ASCENSEURS

DOMAINE COUVERT

Les ascenseurs destinés aux immeubles d'habitation, les monte-charges réservés aux objets dont les cabines sont accessibles aux personnes qui disposent d'une commande à portée de ces personnes, les ascenseurs permanents installés dans les bâtiments et leurs composants de sécurité.

Les exigences essentielles de sécurité pour les nouveaux ascenseurs installés dans les immeubles durables et leurs composants de sécurité, en ce qui concerne la prévention contre les risques découlant de la conception et la construction des ascenseurs, et permettant le contrôle de la conformité aux exigences essentielles sont définies dans la réglementation.

RÉGLEMENTATION

➤ TEXTES COMMUNAUTAIRES

- [Directive 95/16/CE du 29 juin 1995](#) concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs
- A partir du 20/04/2016 la [Directive 2014/33/UE du 26 février 2014](#) remplace la directive 95/16/CE

➤ TEXTES FRANÇAIS DE TRANSPOSITION

- [Décret n° 2000-810](#) du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs (modifié par le [Décret n° 2010-782](#) du 1^{er} janvier 2014)

NORMES HARMONISÉES

- **NF-EN 81-1** - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 1 : ascenseurs électriques
- **NF-EN 81-2** - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 2 : ascenseurs hydrauliques
- **NF-EN 81-20** - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et ascenseurs de charge
- **NF-EN 81-50** - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 50 : composants pour ascenseurs

Ces normes sont disponibles sur le site de l'AFNOR : <http://www.boutique.afnor.org/>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- [Fiche technique](#) du site de la DG Entreprises de la Commission européenne
- [Fiche technique](#) du site « Europa.eu », site web officiel de l'Union européenne
- [Guide](#) sur le marquage « CE » des ascenseurs

CONTACTS

➤ **ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère de la transition écologique et solidaire et Ministère de la cohésion des territoires :
 - DGALN – Direction de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages (DHUP)
Bureau de la normalisation et de la réglementation européenne - QC3
Qc3.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau du logement, de l’immobilier, du bâtiment et des travaux publics 5C
bureau-5c@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics
 - DGDDI (Douane) – Bureau Politique des contrôles D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ **ORGANISMES NOTIFIÉS**

- [Liste](#) publiée sur le site du ministère chargé du logement

➤ **FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES**

- Fédération des ascenseurs (FAS)
48, boulevard Malesherbes – 75008 Paris
Téléphone : 01-40-08-04-23
<http://www.ascenseurs.fr/>
- Association Nationale des PME de l’Ascenseur (ANPA)
Immeuble le Quartz – Font de Cine – Sophia Antipolis – 06220 Vallauris
Téléphone : 04-92-96-97-60
<http://www.anpa-ascenseurs.fr/presentation/>
- Coordination des organismes français notifiés pour l’évaluation de la conformité des ascenseurs (COFNA)
3, avenue du centre Guyancourt – 78182 Saint Quentin en Yvelines
Téléphone : +33 1-30-12-83-34
- Fédération des Indépendants Experts & Bureaux de Contrôle Ascenseurs (FIEBCA)
C/o DEIA 155, rue du docteur Bauer – 93400 Saint-Ouen
Téléphone : 06-32-08-07-13
www.fiebca.com/